

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« **BAYARD CONTACTS** »
périodique trimestriel

3^{ème} TRIMESTRE 2011

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR

20 & 21 AOUT
2011



RALLYE

DE LA

FAMENNE

<http://www.ecuriebayard.be>
<http://www.rallyedelafamenne.be>

RALLYE DE LA FAMENNE

20 & 21 AOUT 2011

VISA ASAF N° 2011/017

CLUB ORGANISATEUR : ECURIE BAYARD A.S.B.L.

N° d'Entreprise : 409.339.703

REGLEMENT PARTICULIER

EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN)

CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

EURO - RALLYE - TROPHEE

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG

CHALLENGE BRUNO THIRY

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Communes de Marche-en-Famenne, Rochefort, Nassogne et Tellin

Polices de Marche-en-Famenne, Rochefort, Nassogne et Tellin

Clubs C.B.

Ecuries et Clubs automobiles

Clubs des Communes de Marche-en-Famenne, Rochefort, Nassogne et Tellin

<http://www.ecuriebayard.be>
<http://www.rallyedelafamenne.be>

I TIMING

MARDI 19 JUILLET 2011

Parution du règlement.
Ouverture des inscriptions et des paiements.

MERCREDI 27 JUILLET 2011 20 h 00 : Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (Art. 4.2 du R.P.R.)

MARDI 16 AOUT 2011 19 h 00 : Clôture des engagements à droits simples.
20 h 00 : Attribution des numéros

JEUDI 17 AOUT 2011 10 h 00 : Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : **CAFE ARDENNAIS**, avenue Franchet d'Esperey, 4, B-5500 DINANT - Tél. + Fax (082) 22.33.50. et au **Café Restaurant « CHEZ ALI »**, chaussée de Rochefort, 101, 6900 MARLOIE - Tél. (084) 31.20.53.

SAMEDI 20 AOUT 2011 08 h 30 : Ouverture de la Permanence :
09 h 00 : Ouverture des vérifications administratives.

STADE DE FOOTBALL DE MARLOIE-SPORT

Rue St Isidore, 2

B-6900 MARLOIE (Marche-en-Famenne) - Tél (0476) 55.12.72

09 h 30 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.
12 h 00 : Fin des inscriptions à droits majorés.
14 h 00 : Ouverture des vérifications techniques
15 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.
18 h 00 : Fin des vérifications techniques.
19 h 00 : Fin des reconnaissances.
19 h 30 : Affichage de la liste des voitures qualifiées.

DIMANCHE 21 AOUT 2011 06 h 30 : Ouverture de la Permanence : **STADE DE FOOTBALL DE MARLOIE SPORT**, rue St Isidore, 2, B-6900 MARLOIE (Marche-en-Famenne) Tél (0476) 55.12.72.

06 h 45 : Ouverture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.
07 h 00 : Ouverture du parc fermé de départ.
07 h 15 : Fin des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.
07 h 30 : Officialisation de la liste des voiture et équipages qualifiés au départ.
08 h 00 : Départ de la Section 1
10 h 45 : Départ de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)
12 h 15 : Départ de la Section 2
16 h 15 : Départ de la Section 3
18 h 15 : Arrivée de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)
- Affiche des résultats PH : 19h15
- Officialisation des résultats PH : 19h45
19 h 12 : Arrivée du 1^{ier} concurrent.

30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officieux.

30' plus tard : officialisation des résultats.

30' plus tard : proclamation des résultats et remise des coupes.

II ORGANISATION

Article 1 ORGANISATION

L'ASBL ECURIE BAYARD, n° d'entreprise 409.339.703, en collaboration l' Automobile Club Famenne-Bayard organise le « **RALLYE DE LA FAMENNE** », rallye de type « B », les 20 et 21 août 2011, sous le haut patronage de :

Monsieur CAPRASSE, Gouverneur de la Province du Luxembourg.

Monsieur MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur.

Monsieur BOUCHAT, Bourgmestre de Marche-en-Famenne.

Monsieur BELLOT, Député-Bourgmestre de Rochefort.

Monsieur QUIRYNEN, Bourgmestre de Nassogne.

Madame BOEVE-ANCIAUX, Bourgmestre de Tellin

Cette épreuve sera disputée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF 2011 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

COMITE ORGANISATEUR

Directeur de Course	HENROT Hugues	Lic. 0835
Directeurs de Course Adjoints	JOTTARD Alain	Lic. 0975
	DERNIVOIS Marc	Lic. 0967
	NYSSSEN Herman	Lic. 0003
	CEULEMANS Christophe	Lic. 0877
	SMOOS Cédric	Lic. 0856
	MARLAIRE Bernard	Lic. 0986
Secrétaire du Meeting	REMY Serge I	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	RIGAUX Chantal	
	GOIS Annie	
	DESIRANT Liliane et GEGO Christian	
	DAVISTER Anne	
	TONNEAU Marie-Claire	
	BRANDEBOURG Monique	
Directeur de Sécurité	DEMARTEAU René	Lic. 0801
Directeurs de Sécurité Adjoint	PIRAUX Philippe	Lic. 0102
	METNIK Olivier	Lic. 0795
	DIDION Eric	Lic. 0961
	GARNIER Eric	Lic. 0907
	JANSSEN Joël	Lic. 0840
	VAN UYTVANCK Jacques	Lic. 0950
	VAN UYTVANCK Florent	Lic. 0949
	VEYT Eric	Lic. 0837
Service médical sous la direction	Docteur DESENFANS	
Responsables du parcours	JOTTARD Alain	
	DERNIVOIS Marc	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni et LACAILLE Yvette	
Responsables matériel	DIDION Marc	
	BRONDELET Marie	
	BAILY Christine	
Parcs et Regroupements	BERTIN Fabrice et Club C.C.B.D.	
	MARCHAL Jean-Claude	
Extra-Sportif	ANTOINE Abel et Raymonde	
	TONNEAU Marie-Claire	
	VANHEER François et DEFOUR Forent	
	DEFOIN Joceline et Ludovic	
	BAIJOT André et COLLIN Marianne	
	DIDION Marcel et Christine	
Responsables des Contrôles	Annie GOIS	
	Chantal HENROT	
	Myriam MISSON	
	Christophe SCAILLET	

OFFICIELS DELEGUES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF	LIEGEOIS Jules, Président.	Lic. 0937
	ROQUET Michel	Lic. 0951
	BAETEN Luc	Lic. 0860
Observateur ASAF	MARY Sandra, Stagiaire	lic. 0317
Inspecteur Sécurité ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic. 0007
Commissaires techniques ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic. 0007
	PUISSANT Jean-Claude, Président.	Lic. 0957
	GILBERT Georges	Lic. 0973
	RIHOUX Daniel	Lic. 0452
	BAR Yves	Lic. 0802
	CONFRERE Gilbert	Lic. 0453
	MENU Bernard	Lic. 0021
	MENU Olivier	Lic. 0795
	SAINT-REMY Guy	Lic. 0406
	DOCQ Josette	lic. 0717
	LIEMANS Katia	Lic. 0902
	CATOUL Marie-Luce, secrétaire	Lic. 0964
	PREVOT Martine, secrétaire	Lic. 0988

OFFICIELS D'EPREUVE MANDATES PAR L'ORGANISATEUR

Relations avec les Concurrents	SMETS Yves	Lic. 0938
	BLASUTIG Léon	Lic. 0850
	DOLDERS Yvette	Lic. 0538
	RASQUIN Guy, consultant	(Euro-Rallye-Trophée)
	NEUSIUS Edgar, consultant	(Euro-Rallye-Trophée)
Responsables des E.S.	DEMARTEAU Junior	Lic. 0866
	CAREME Christian	Lic. 0872
	RENARD Guy	Lic. 0412
	JONIAUX Luc	Lic. 0859
	MODAVE Louis	Lic. 0653
Chefs de Sécurité des E.S.	LAMBERT Pascal	Lic. 20269
	DEJASSE Didier	Lic. 21798
	GOBEAUX Frédéric	Lic. 22206
	JONIAUX Michaël	Lic. 20269
	LOGNOUL Michel	lic. 24497

III MODALITES GENERALES

Article 2 ELIGIBILITE

EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN) *
CHAMPIONNAT DU Luxembourg DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE – EURO-RALLYE-TROPHEE
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF) – CHALLENGE BRUNO THIRY
CHAMPIONNATS DES PROVINCES DE NAMUR, BRABANT ET LUXEMBOURG

* L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la F.I.A., les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur A.S.N., seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale.

Article 3 DESCRIPTION DU PARCOURS

Le Parcours est composé de 3 boucles identiques d'une longueur de 119,15 km comportant 5 Etapes de Classement désignées comme suit :

- E.C. 1 9.760 m. 100 % asphalte
- E.C. 2 11.480 m. 100 % asphalte
- E.C. 3 9.840 m. 100 % asphalte
- E.C. 4 12.240 m. 100 % asphalte
- E.C. 5 11.130 m. 100 % asphalte

Au total = 357,450 km. dont 163,650 km. d'Etapes de Classement, soit 45,78 % pour 15 E.C. comprenant 100 % d'asphalte.

Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la dernière boucle.

a) ENGAGEMENTS : ATTENTION → UN BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE !

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des Vérifications, devra parvenir uniquement **par voie postale**, au plus tôt le mardi 19 juillet 2011 et, au plus tard, le mardi 16 août 2011 avant 19h00, à **ECURIE BAYARD**, rue de Enhet-Centre, 30, à 5590 Chevetogne - GSM (0472) 32.94.32

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul Compte bancaire n°001-0839839-89, intitulé asbl Ecurie Bayard (Nyssen H.), rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention Rallye de la Famenne 2011, équipage /, et s'y trouver en dépôt avant le mardi 16 août 2011 avant 19h00.... Attention aux délais bancaires.

Pour les concurrents étrangers : conditions particulières.

(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)

Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 20 août 2011, à 12 h., moyennant un supplément de 20 %. (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Le nombre de participants est limité à 160 (voir Art. 4 du R.P.R.) + 10 % de réserve.

ATTENTION : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

Remarque : les pilotes prioritaires aux termes de l'Art. 4.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisé (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le mercredi 27 juillet 2011, à 20 h..

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

b) FRAIS D'INSCRIPTION. (Voir Art. 3.11 du R.S.G. des Prescriptions ASAF 2011)

Pour les **Divisions 1, 2 et 3**, le droit d'engagement s'élève à 133,78 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **220 €**

Pour la **Division 4**, le droit d'engagement s'élève à 148,75 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **260 €**

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2011 :

* Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 121,28 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **207,50 €**

Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 136,25 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **247,50 €**

* Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 108,78 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **195 €**

Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 123,75 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **235 €**

Pour la **Division Prov'Historic (PH et S/R)**, le droit d'engagement s'élève à 139,51 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 45,90 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 4,59 €, soit un total de **190 €** (NB : ristourne de 12,50 € sur l'engagement par licencié Bayard).

NB : les publicités proposées par l'Organisateur sont obligatoires. Si le participant refuse cette publicité, les frais de participation seront majorés de 25 % (voir Art. 5, du Règlement Technique Général).

c) ATTRIBUTION DES NUMEROS. (Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 5.)

L'attribution des numéros de départ aura lieu à Yvoir, rue du Jauviat, 48, tél. (082) 61.21.55, le mardi 16 août 2011, à 20h00. Permanence jusqu'à 23 h.

A partir du mercredi 17 août, à 10h00, l'affichage aura lieu au Café-Restaurant « Chez Ali », chaussée de Rochefort, 101, à Marloie, tél. (084) 31.20.53, et du jeudi 18 août, à 10 h., l'affichage aura lieu au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant, tél. (082) 22.33.50.

Article 5 RECONNAISSANCE – RAVITAILLEMENT

a) **RECONNAISSANCE.** (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 2.3.5).

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT le samedi 20 août 2011, et ce entre 09h30 et 19h00.**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'Organisateur.

A méditer. A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identités et attributions des juges de faits :

Jottard Alain, Henrot Hugues, Metnik Olivier, Dernivois Marc, Nyssen Herman, Demarteau René, Marlaire Bernard, Janssen Joël, Ceulemans Christophe : surveillance des reconnaissances et relevé des infractions à leurs règles.

b) **RAVITAILLEMENT.** (voir Règlement particulier rallye, Art. 1.1.3).

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve :

- Emplacements : **STATION TOTAL (Ets HERION)**, chaussée de Rochefort, 121, à Marloie.
STATION ESSO (Ets LEROY-DELHAYE), rue de Rametenne, 1, à Wavreille.
STATION ESSO, (Ets LACROIX), rue des Combattants, 39, à On.
- Fréquence : une fois par boucle (pour chacune).

c) **ASSISTANCE.** (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 14).

Lors de l'épreuve, **les assistances se feront obligatoirement** aux seuls endroits renseignés dans le road-book :

- Parking de Hargimont, chaussée de Rochefort, à Marloie (pneus).
- Rue de Wavreille, à Lesterny.
- Parc d'Activités Economiques de Marloie II, « Aux Minières » à Marloie.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées. **ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE**

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Article 6 PARC FERME

Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 12.

Situation : Stade de Football de « **MARLOIE SPORT** », rue St Isidore, 2, à Marloie.

Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 1.1.8 et Art. 3. « Admission des véhicules en rallyes ».

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le **samedi 20 août 2011, de 14 h. à 18 h.**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des vérifications techniques.

Situation : Stade de Football de « **MARLOIE SPORT** », rue St Isidore, 2, à Marloie.

NB : Les éventuelles vérifications techniques complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 21 AOUT 2011** entre 06h45 et 07h15 et se situeront au Stade de Football de « **MARLOIE SPORT** », à Marloie.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles vérifications techniques finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) auront lieu au début de la ZONE D'ASSISTANCE DE MARLOIE, rue Aux Minières, Parc d'Activités Economiques de Marloie II, à Marloie, juste après le Contrôle Horaire d'entrée dans la Zone d'Assistance.

Les vérifications techniques obligatoires en cas d'accident ou d'abandon.

Si, lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), **il devra** être présenté aux Commissaires Techniques dès la fin de la boucle en cours.

Situation : ZONE D'ASSISTANCE DE MARLOIE.

Rue Aux Minières, Parc d'Activités Economiques de Marloie II, à Marloie, juste après le Contrôle Horaire d'entrée dans la Zone d'Assistance.

Article 8 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

a) Contrôle administratif obligatoire.

Il aura lieu le **samedi 20 août 2011, à partir de 09h00 jusqu'à 15h00.**

Situation : Stade de Football de « **MARLOIE SPORT** », rue St Isidore, 2, à Marloie.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la FIA, les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur ASN, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale

NB : Les éventuelles vérifications administratives complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 21 AOUT 2011** entre 06h45 et 07h15 et se situeront au même endroit.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

b) Récupération des licences en cours ou en fin d'épreuve.

- En cours d'épreuve :

Stade de Football de MARLOIE SPORT, rue St Isidore, 2 à Marloie.
(Direction de course, local du secrétariat).

- En fin d'épreuve : **même endroit.**

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée.

Un somme de 10 € (par licence) pour frais administratifs sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 1.1.9 du Règlement Particulier Rallye).

V DOTATIONS

Article 9 PROCLAMATION DES RESULTATS

1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le **dimanche 21 août 2011** dans les locaux du Stade de Football de « **MARLOIE SPORT** », rue St Isidore, 2, à MARLOIE, 30 minutes après l'officialisation des résultats.

2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

- Aux 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement du Championnat du Luxembourg (pilote et copilote)
- Au premier équipage étranger de la Division 4 (pilote et copilote)
- Au premier de la Classe de la Division PH S/R (pilote et copilote)
- Aux premiers de chaque Classe de la Division PH (cl. 15, 16,17, 18) (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers de la Division PH (cl. 15, 16, 17 et 18 confondues) (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement de la Division 4
- Aux 3 premiers du classement de chaque Classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- A la 1^{ère} Ecurie du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- Aux 3 premiers de chaque Classe des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)
- Aux 5 premiers du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

VI POINTS DE CONTACT

Article 10 PERMANENCES

■ **Jusqu'au 20.08.2011, à 20 h. :**

Chantal RIGAUX, rue des Combattants, 96, 6900 B-ON.
Tél. + Fax (084) 31.54.03 – GSM (0476) 55.12.72

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

■ **A partir du 20.08.2011, à 08h30.**

Stade de Football de MARLOIE SPORT, rue St Isidore, 2, B-6900 MARLOIE
(0476) 55.12.72 (= Secrétariat de l'épreuve) - (0476) 53.08.55.

■ **Internet.**

<http://www.ecuriebayard.be> -- NB : **AFFICHAGE DES TEMPS EN DIRECT**

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

marcdernivois@tvcablenet.be (Président ACFB)

heh@belgacom.net (Président Ecurie Bayard)

H.Nyssen@Swing.be (Secrétaire Général)

■ **Service « PRESSE ».**

Chantal RIGAUX, rue des Combattants, 96, 6900 B-ON.
Tél. + Fax (084) 31.54.03 – GSM (0476) 55.12.72

Article 11 TABLEAU D’AFFICHAGE

Stade de Football de MARLOIE SPORT, rue St Isidore, 2, B-6900 MARLOIE

VII DIVERS

- A) Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la Permanence.
- B) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- C) Pour les logements, prendre contact avec le secrétariat de l'organisation : Chantal RIGAUX, rue des Combattants, 96, B-6900 On - Tél. + Fax (084) 31.54.03 – GSM (0476) 55.12.72

VIII APPROBATIONS

Article 12

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2011 seront d'application.

Article 13

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le présent règlement a été approuvé par Mr Yves BAR (Lic. n° 802), membre du G.T. Rallyes de la « CSAP NAMUR », en date du 19.07.2011.

Le présent règlement a été approuvé par Mme Katty BARIO (Lic. n° 011), responsable de la Commission « Rallye ASAF », en date du07.2011.

Prochaines organisations
de l'Ecurie Bayard
et
de l' A.C. Famenne-Bayard

COURSE DE COTE DE HOUYET : 11 septembre 2011

Championnat de Belgique

Championnat de la Communauté Française

Championnat des Provinces de Namur, Brabant, Hainaut et Luxembourg

RALLYE DE LUXEMBOURG : 15 et 16 octobre 2011

Championnat du Luxembourg des Pilotes et Copilotes de Rallyes

Championnat de la Communauté Française

Euro-Rallye-Trophée

Championnat des Provinces de Namur, Brabant Luxembourg

